



APPEL D'OFFRES PUBLIC NO TP202601-03

RÉFECTION DU SEGMENT MI-CH-0163.01 DE LA MONTÉE DE L'ÉGLISE

La Municipalité de Mille-Isles désire obtenir des soumissions pour la réfection du segment MI-CH-163.1 de la Montée de l'église, qui se trouve dans la municipalité de Mille-Isles, incluant des travaux de ponceaux et de fossés ($\pm 0,61$ km de route prévue pour la réfection).

Les soumissionnaires peuvent se procurer tous les documents d'appel d'offres, incluant les plans et devis et les formulaires de soumission, via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) (www.seao.gouv.qc.ca). Les documents seront disponibles à compter du 23 mars 2026 et les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO. Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Toute demande de renseignements devra se faire par écrit à Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles (Québec) J0R 1A0 ou à l'adresse courriel gtherrien@mille-isles.ca.

Ce contrat bénéficie d'une aide financière accordée par le programme d'aide à la voirie locale 2026-2027, volet Redressement-Sécurisation. L'exécution du contrat est conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les soumissions et tous les documents exigés aux documents d'appel d'offres, dont une garantie de soumission équivalente à 10% de la soumission, valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, doivent être déposés, sous enveloppe scellée adressée à la **Municipalité de Mille-Isles au 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles (QC), au plus tard à 10h00 le 28 avril 2026**. L'enveloppe doit porter la mention « Réfection du segment MI-CH-0163.01 de la Montée de l'église. – TP202601-03 ». Elles seront ouvertes publiquement au même endroit et le même jour à 10h00.

La Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle n'encourt aucune responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné à Mille-Isles, ce 23^e jour du mois de mars 2026.

Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Mille-Isles